

### Informations générales

La gestion des déchets solides dans de nombreux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) est confrontée à des défis principalement dus à un financement insuffisant et à une sensibilisation limitée, ce qui entrave les efforts visant à encourager les changements de comportement.

L'économie circulaire adopte une approche proactive pour répondre aux préoccupations en matière de déchets en mettant l'accent sur des solutions en amont qui donnent la priorité à la prévention et à la réduction des déchets, plutôt que de s'appuyer sur des mesures en aval.

Un concept prometteur pour atteindre cet objectif est la responsabilité élargie du producteur (REP), une approche de politique environnementale dans laquelle la responsabilité d'un producteur pour un produit est étendue à la phase post-consommation du cycle de vie du produit. Ce système ne se contente pas de réattribuer les responsabilités, il fournit également un financement essentiel et une incitation à concevoir des produits plus respectueux de l'environnement

Au niveau régional, la REP suscite beaucoup d'intérêt, en particulier pour le plastique ou les emballages, mais aussi pour d'autres flux de déchets tels que les déchets électroniques et les piles. La plupart des pays se sont engagés dans la voie de la REP et en sont à différents stades de développement, allant d'une prise de connaissance du sujet à la publication de réglementations (par exemple, en Jordanie).

Pays TouMaLi - Législation:



**Loi n° 28-00 sur la gestion des déchets :** cadre général pour la gestion des déchets, sans spécificités concernant la REP



**Loi n° 202 sur la gestion des déchets en Égypte :**

Pour la première fois dans l'histoire de l'Égypte, la REP a été incluse dans la législation. Jusqu'à présent, des définitions existent, mais les réglementations ne semblent pas pouvoir être appliquées dans la pratique, car elles ne sont pas complètes.

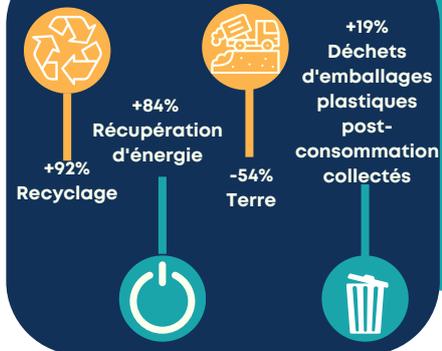


**La loi tunisienne n° 96-41 :** pose les jalons de l'introduction de la REP. Des résultats initiaux ont été obtenus, mais des développements supplémentaires sont nécessaires.

#### Allemagne

- Introduit pour la première fois en 1991 visant à détourner les déchets des décharges.
- Matériaux couverts : verre, papier et carton, plastique, acier et aluminium
- 10 Eco-organisme organisent la reprise et le recyclage des déchets.
- Le recyclage des emballages est passé de 37,3 % en 1991 à 94 % en 2019..

#### Europe (2006-2018)



### Discussion



#### Question 1

Quels sont les obstacles rencontrés par les pays de la région MENA dans la mise en œuvre de la REP ?

#### Question 2

Quelles sont les différences avec les systèmes de REP en Europe ?

#### Question 3

Quelles sont les bonnes pratiques qui pourraient être transférées d'une région à l'autre ?

#### Question 4

Quelles synergies régionales pourraient être envisagées et les efforts pourraient-ils être coordonnés ?